

REPUBLIQUE DU DAHOMY
--:-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
--:-

DECRET N°74-102 du 11 avril 1974

portant approbation des statuts de
la Société Nationale de Céramique
Artisanale et Industrielle du Dahomé
ney (SONAC).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU l'Ordonnance n° 73-71 du 16 Octobre 1973 régissant les rap-
port entre l'Etat et les Sociétés d'Etat et celles dans les-
quelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs
modalités de gestion ;
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation du
Gouvernement et les décrets modificatifs subséquents ;
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les Ser-
vices rattachés à la Présidence de la République et fixant
les attributions des membres du Gouvernement et le décret n°
73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;
VU le Décret n° 69-44/PR/MEF du 17 Février 1969, portant appro-
bation des Statuts de la Société Nationale de Céramique Ar-
tisanale et Industrielle (SONAC) ;
SUR Proposition du Ministre de l'Economie et des Finances ;

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. -- Sont et demeurent abrogées les dispositions du décret
N°69-44/PR/MEF du 17 février 1969 susvisé.

ARTICLE 2 -- Sont approuvés les statuts de la Société Nationale de Cé-
ramique Artisanale et Industrielle du Dahomey (SONAC) annexés au pré-
sent décret.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 11 avril 1974

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

Le Ministre de l'Economie
et des Finances,

Capitaine Janvier ASSOGBA

AMPLIATIONS :

PR 8 - CS 6 - MEF 8 - autres Ministères 10 - ~~SSODMAC~~ 6 - CNR 4 - DGAE 2 -
DGP- DGAJL-INSAE- 6 - IAA-DCCT-IGF-CNI-Gde.Chanc. 8 - SPD 2 - Chambre
de Commerce 4 - SGG 4 - JORD 1.- DMGH 1 -